

Règlement du concours « Chasse aux badges »

Article 1 : Société organisatrice

Groupe Delcourt 334 898 822 R.C.S Paris, dont le siège social est situé au 8 rue Léon Jouhaux Paris 10^e, organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 12/09/2017 au 17/09/2017. L'opération est intitulée : « Chasse aux badges ».

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et mineure, avec accord parental, cliente ou non auprès du Groupe Delcourt. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures sans autorisation parentale.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours. Ces informations sont les suivantes :

- Nom de famille
- Prénom
- Adresse
- Code Postal
- Ville
- Adresse e-mail
- Âge

2.4 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Pour les participants de moins de 18 ans, l'autorisation du responsable légal est obligatoire et consiste à l'envoi, par mail ou courrier, de « l'accord des parents » du contenu suivant :

« Je soussigné (nom, prénom), autorise mon enfant (nom, prénom) à participer au grand jeu concours Chasse aux badges et accepte le règlement du concours.

Fait à le :

Signature :

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Le concours se déroule comme suit : le joueur doit retrouver une phrase mystère sur le site internet <http://www.leslegendaires-lesite.com/> et doit remplir le formulaire de participation à l'adresse : <https://goo.gl/forms/w2Wz0wrqHDuTx3FA3>

- Une unique participation par personne
- Le concours sera organisé du 12/09/2017 au 17/09/2017 à minuit.
- Le gagnant sera tiré au sort par l'équipe du Groupe Delcourt
- Il sera contacté dans la semaine du 18/09/2017 au 24/09/2017

Article 4 : Exclusion

Tout enregistrement de participation incomplet, crypté ou réalisé après la date de clôture du jeu concours sera déclaré nul sous contrôle de l'huissier. Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement gagné, sans que la responsabilité du groupe Delcourt puisse être engagée. Les participants s'avérant avoir le statut de mineur et étant sans autorisation parentale seront exclus du concours.

Article 5 : Sélection du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort par l'équipe du Groupe Delcourt

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant et sera recontacté par mail, du 18/09/2017 au 24/09/2017.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne sera pas envoyé, et un nouveau tirage au sort sera effectué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraînent l'élimination immédiate du participant.

Article 6 : Dotations

Le concours est composé de la dotation suivante :

- 1 bande-dessinée *Le royaume des Larmes* de Patrick Sobral, dédié par lui-même.

Article 7 : Concours sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0,16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement des frais postaux sera réalisé sur simple demande, dans la limite d'un seul remboursement par foyer.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Groupe Delcourt, 8 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, adresse mail et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un IBAN) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisateur se réserve, en cas de besoin, le droit de modifier les clauses du présent règlement et d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours s'il estime que les circonstances l'exigent. Il ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité.

Les organisateurs trancheront souverainement toute difficulté pouvant naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement auquel les participants acceptent de se soumettre du seul fait de leur participation. En cas de contestation, il sera fait appel à l'arbitrage de l'Huissier de Justice.

Les participants au jeu autorisent par avance l'utilisation par les Groupe Delcourt des éléments de leurs réponses et de leurs noms, adresse, photographie dans toute parution ou manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation ne leur confère d'autres droits que l'attribution de leur lot. Conformément à la loi du 6 juin 1978 dite informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant auprès de la société organisatrice.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement du jeu concours est déposé à la **société civile professionnelle Marc Chouraqui – Guy Nacache – Laurent Fourrier – Huissiers de Justices Associés, 41 allée de la Toison d'Or, 94000 Créteil.**

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au Jeu disposent des droits d'opposition (art. 26 de la Loi), d'accès (art. 34 et 38) et de rectification (art. 36) des données les concernant.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse e-mail). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant, et à l'attribution du prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au concours, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Groupe Delcourt, 8 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris.

Le remboursement des frais de demande de remboursement, de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Groupe Delcourt, 8 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.